AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3209
FR0010411983-FS0925

25 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 août 2020, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 19 août 2020, par suite de la réception d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir, à cette date, 9 408 442 actions SCOR SE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[3].

- en baisse, le 21 août 2020, par suite de la restitution d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 8 810 186 actions SCOR SE[4] représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et des droits de vote de cette société[3].

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 1 169 310 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 186 674 276 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Dont 571 054 actions détenues à titre de collatéral.